

# **FCPE AVENIR OBLIGATAIRE (Ex AVENIR OBLIG EURO)**

**Rapport de gestion  
du 01/01/2016 au 30/12/2016**

**Conseil de surveillance 2017**

# PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

---

## **Société de gestion**

### **NATIXIS ASSET MANAGEMENT**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738  
21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

## **Teneur de comptes conservateur de parts**

### **NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669  
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## **Dépositaire**

### **CACEIS BANK FRANCE**

N° RCS PARIS 692 024 722  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## **Commissaire aux comptes**

### **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

63 rue de Villiers - Crystal Park - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Délégataire comptable**

### **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

**Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Asset Management.**

# SOMMAIRE

---

	Page
■ ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	4
■ MARCHÉ DE TAUX	9
■ MARCHÉ DES ACTIONS	10
■ ÉVOLUTION DES MARCHÉS	13
■ PRÉSENTATION DU FCPE	14
■ INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	15
■ GESTION FINANCIÈRE	21
■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	23
■ COMPTES ANNUELS	25
■ ANNEXE (S)	44

## CONTACTS :

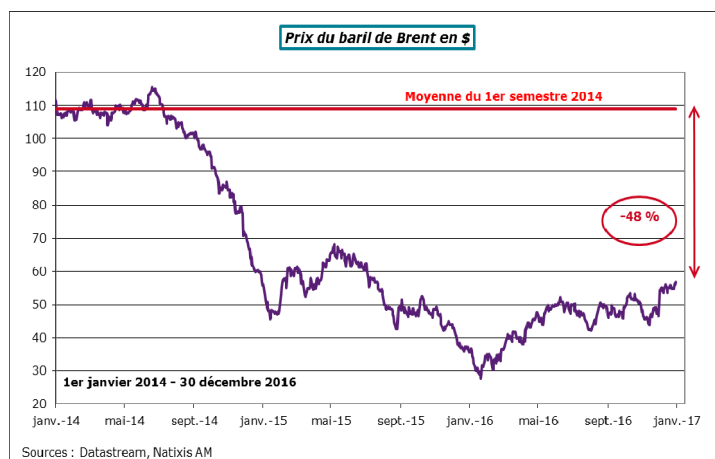
Fructi Ligne : 02 31 07 74 00  
(Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)  
[www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)

# ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La croissance mondiale est restée très modérée au cours de l'année 2016. Le ralentissement des pays développés n'a pas pu être compensé par une dynamique plus soutenue des pays émergents. Ceci s'est accompagné d'une faible progression du commerce mondial. L'accord des pays de l'OPEP a contribué à la stabilisation du prix du pétrole autour de 50 \$ qui s'est traduite par une hausse temporaire de l'inflation. Au-delà de cet effet de base qui va rapidement se dissiper, l'inflation est demeurée faible dans la plupart des pays traduisant l'absence de tensions sur l'appareil productif et le marché de l'emploi. Cela a justifié le maintien de politiques monétaires accommodantes, voire plus accommodantes comme au Japon et en zone Euro. Les indices actions ont finalement bien résisté au vote en faveur du « Brexit » (sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne) et profité de l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Celle-ci a en revanche accentué les tensions sur les marchés obligataires souverains en fin d'année alors qu'ils avaient atteint pour la plus grande partie d'entre eux de nouveaux plus bas historiques durant l'été.

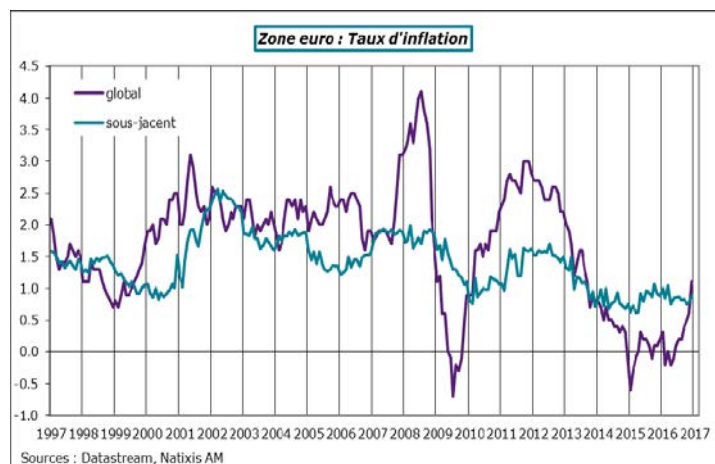
## ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

**Un point majeur de l'année 2016 a résidé dans la stabilisation du prix du pétrole autour de 50 \$ et la hausse mécanique de l'inflation qui en a résulté.** Après avoir fortement baissé à partir de juin 2014, pour atteindre un point bas de 27.8 \$ le 20 janvier 2016, le prix du baril de Brent s'est repris pour évoluer autour de 50 \$ à partir du mois de juin. L'accord de réduction de la production des pays de l'OPEP, annoncé le 28 septembre, et l'annonce de la participation de certains pays non membres (dont la Russie) en ont été pour grande



partie à l'origine. En clôturant à 56.7 \$ le 30 décembre, le prix du pétrole s'inscrit en hausse de 58.9% sur l'année mais reste encore faible au regard des niveaux qui prévalaient en juin 2014 (-48%), traduisant le maintien d'un excès d'offre. Il est peu probable que les prix augmentent fortement suite à l'accord compte tenu du niveau très élevé des stocks. Par ailleurs, il n'est pas sûr que les pays signataires respectent leurs engagements dans un contexte de faible dynamique de la demande mondiale. Les prix devraient ainsi se stabiliser entre 50 et 55 \$.

En retrouvant des niveaux comparables à ceux de l'année 2015, le prix du pétrole a cessé de peser négativement sur l'inflation. Il y a même fortement contribué au mois de décembre en raison d'une comparaison défavorable sur un an. En zone Euro, notamment, l'inflation s'est établie à 1.1% en décembre contre 0.6% en novembre. Cette accélération n'est que temporaire et résulte d'un effet de base. L'inflation devrait encore accélérer fortement sur les deux premiers mois de l'année avant de revenir rapidement vers le taux d'inflation sous-jacent (hors alimentation et énergie) qui reste faible (0.9%) et bien inférieur à la cible de 2% de la Banque Centrale Européenne (BCE).

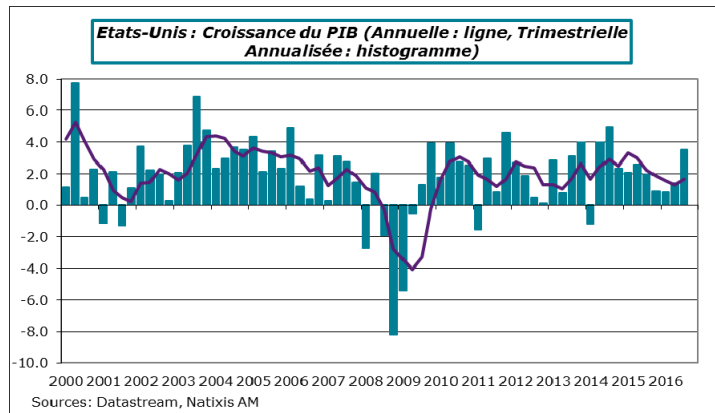


# ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

## Aux Etats-Unis, la croissance a ralenti au cours de l'année 2015.

Le premier semestre s'est révélé particulièrement décevant en raison de la faiblesse de la demande domestique. Sur la deuxième partie de l'année, la croissance a bénéficié du raffermissement des dépenses des ménages et les enquêtes menées auprès des industriels en décembre laissent anticiper d'une croissance plus dynamique. L'amélioration du marché de l'emploi s'est poursuivie sans pour autant générer une hausse excessive des salaires

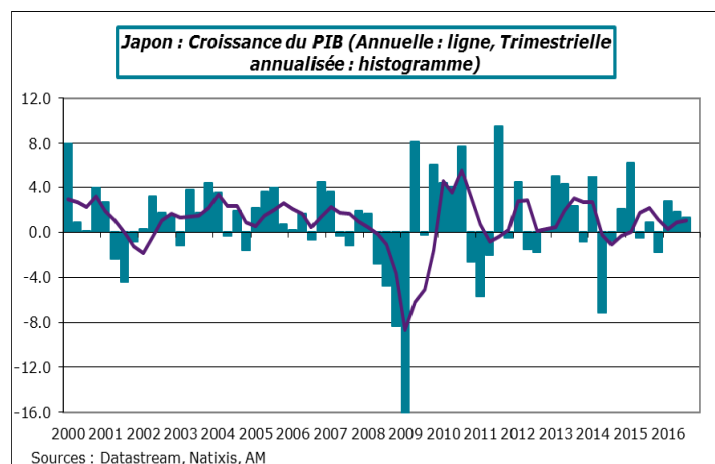
qui progressent à un rythme mesuré. Des progrès peuvent encore être réalisés comme l'attestent le maintien à un niveau encore élevé de la part des personnes travaillant à temps partiel mais désirant travailler à temps plein ainsi que le faible taux d'emploi des 25-54 ans. En 2017, le programme de Donald Trump laisse présager d'une croissance plus vigoureuse liée à la réduction massive et durable des impôts qui devrait être adoptée. Celle-ci dopera la demande interne.



En raison de la modération de la croissance et d'une inflation toujours inférieure à la cible de 2%, la banque centrale américaine (Fed) a laissé ses taux inchangés une bonne partie de l'année et attendu un an avant de procéder à son deuxième relèvement des taux directeurs. Le 14 décembre, elle a porté la fourchette d'évolution du taux des fonds fédéraux à [0.50% ; 0.75%], contre [0.25% ; 0.50%] depuis décembre 2015. Cette hausse permet à la Fed de se donner des marges de manœuvre dans la conduite de sa politique monétaire qui reste encore accommodante.

## L'économie japonaise a du mal à sortir définitivement de la déflation.

Le relèvement du taux de TVA, le 1<sup>er</sup> avril 2014, a eu un impact négatif persistant sur le comportement des ménages et les exportations ont été affectées par la moindre demande mondiale et la forte appréciation du yen sur les 9 premiers mois. Celles-ci se sont toutefois améliorées en fin d'année alors que la consommation restait pénalisée par la faible progression des salaires. Dans ce contexte, le premier ministre, Shinzo Abe, a décidé de reporter pour la seconde fois le relèvement du taux de TVA (de 8 à 10%) à octobre 2019 et annoncé un nouveau plan de relance. L'enjeu majeur pour le Japon sera de faire face au vieillissement prononcé de sa population.

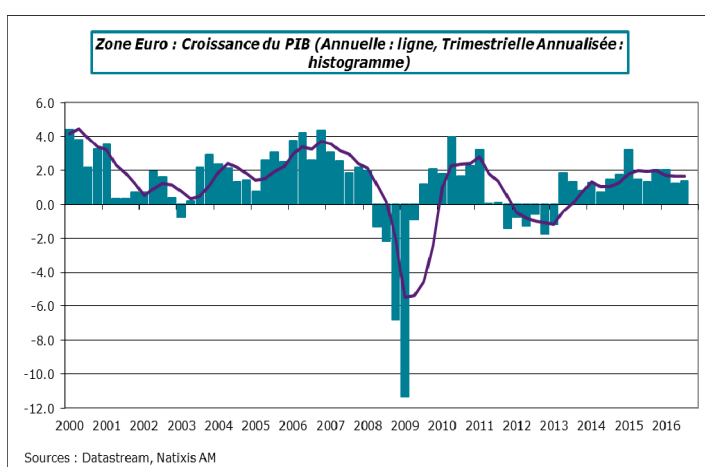


# ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

**La banque du Japon** (BoJ) a créé la surprise, le 29 janvier 2016, en décidant de réduire son taux de dépôt à -0.1% pour une partie des réserves que les banques détiennent à la banque centrale tout en continuant son vaste programme d'achats d'actifs financiers (à hauteur de 80 trillions de yens par an). Après avoir procédé à des ajustements mineurs de sa politique monétaire en juillet et annoncé la réalisation d'un examen approfondi de l'effet de sa politique quantitative, la BoJ a pris des mesures sans précédent lors de la réunion du 21 septembre. Elle a décidé de cibler le taux à 10 ans à 0% pour contrôler la courbe des taux et s'est engagée à dépasser sa cible d'inflation (qui est de 2%) en raison de la nette dégradation des anticipations d'inflation. Ces mesures visent à créer des conditions favorables à un redémarrage de la demande interne qui se révèle insuffisante pour permettre une sortie définitive de la déflation.

**En zone Euro, la croissance est devenue plus robuste soutenue par la demande interne privée.** Celle-ci a bénéficié de conditions de financement avantageuses permises par la politique monétaire de la banque centrale européenne, du bas niveau du prix du pétrole, de l'amélioration progressive du marché de l'emploi et de politiques budgétaires globalement neutres sur la croissance. Celle-ci reste toutefois insuffisante pour permettre une baisse significative du taux de chômage qui demeure à un niveau élevé (9.8% en novembre). La situation

reste contrastée entre les pays. Parmi les plus importants, l'Allemagne reste en tête, suivie de la France dont la croissance s'est révélée chaotique cette année. L'économie espagnole a une nouvelle fois été la plus dynamique, contrastant avec la faiblesse de la croissance italienne. Le niveau de PIB de ces deux économies demeure encore bien inférieur au niveau qui prévalait avant la crise. Le rebond de la production en novembre et la nette amélioration des enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en fin d'année ont laissé anticiper d'une accélération de la croissance au dernier trimestre 2016.



En raison des craintes suscitées par le maintien d'une faible inflation, la BCE a rendu sa politique monétaire encore plus accommodante courant 2016 afin de permettre un raffermissement de la demande interne. Le 10 mars, elle a renforcé l'ensemble de ses mesures :

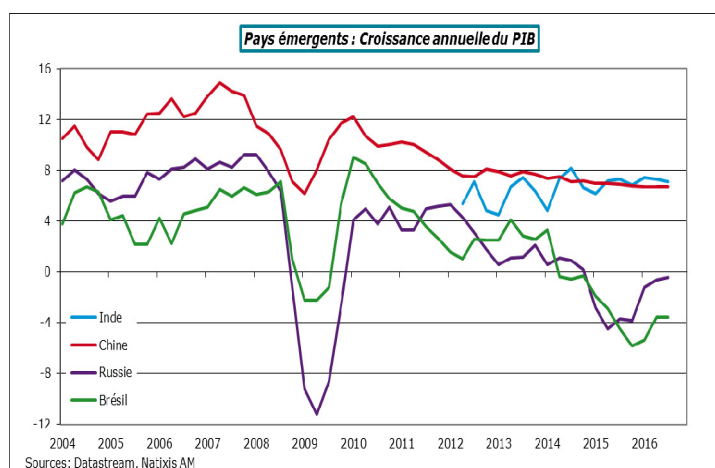
- Les taux ont été baissés, le taux principal de refinancement passant de 0.05% à 0%, le taux de la facilité de prêt de 0.30% à 0.25% et le taux de dépôt de -0.30% à -0.40%.
- Les achats mensuels d'actifs financiers ont été portés à 80 milliards d'euros, contre 60 milliards depuis mars 2015, et élargis aux obligations d'entreprises non financières bien notées à partir du mois de juin.
- Une nouvelle série de quatre opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO 2) a été lancée à des conditions beaucoup plus avantageuses que la première.
- Enfin, sa communication avancée sur les taux directeurs a été modifiée afin d'indiquer qu'ils resteraient bas, ou plus bas, bien après l'horizon des achats d'actifs financiers.

# ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'inflation restant encore bien inférieure à la cible de 2%, la BCE a décidé, le 8 décembre, de prolonger à nouveau son programme d'achats d'actifs financiers qui devait se terminer au plus tôt en mars 2017. Il se poursuivra au moins jusqu'en décembre 2017 et tant que l'inflation n'aura pas retrouvé une tendance compatible avec la cible de 2%. Compte tenu de la dissipation des risques de déflation, la BCE a dans le même temps annoncé une réduction de ses achats mensuels d'actifs financiers pour les ramener à 60 milliards d'euros à compter du mois d'avril 2017. Des ajustements techniques ont également été apportés afin que ce programme puisse se poursuivre sans encombre. Sous certaines conditions, des titres offrant un rendement inférieur à -0.40% pourront ainsi être rachetés. La politique monétaire semble toutefois avoir atteint ses limites. Des conditions de financement avantageuses sont nécessaires mais pas suffisantes pour inciter les ménages et les entreprises à se projeter dans le futur pour investir aujourd'hui plutôt que demain. La politique monétaire doit désormais être complétée par une politique budgétaire beaucoup plus volontariste pour modifier les anticipations et être le catalyseur d'une véritable reprise de l'investissement privé.

**Le vote des britanniques en faveur d'une sortie de l'Union Européenne (Brexit), lors du référendum du 23 juin, ouvre la voie à une longue période d'incertitude** avec la mise en place d'un nouveau cadre à définir sur les relations à venir entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Il s'agit notamment de déterminer les conditions d'accès au marché unique qui se révèle être la principale destination des exportations britanniques. Les déclarations de Theresa May du 2 octobre 2016 font craindre une ligne dure du gouvernement. L'article 50 sera notifié avant la fin mars 2017, laissant présager d'une sortie du Royaume Uni d'ici 2 ans, et l'option prise par le gouvernement de rendre le Royaume Uni totalement indépendant de l'Union Européenne accroît le risque de récession outre-Manche. Jusqu'à présent, le vote n'a pas eu de conséquence sur la croissance britannique, les relations étant restées inchangées. Celle-ci s'est révélée robuste et a notamment bénéficié des mesures d'assouplissement monétaire prises de manière préventive par la **Banque d'Angleterre**. Le 4 août, elle a décidé de baisser son taux directeur de 25 points de base à 0.25%, de lancer un nouveau programme de financement à terme, d'acheter jusqu'à 10 milliards de livres sterling d'obligations d'entreprises britanniques et d'augmenter de 60 milliards de livres sterling son programme d'achats d'actifs pour le porter à 435 milliards. Pour le moment, seule la livre sterling cristallise les craintes liées au Brexit en s'inscrivant en forte baisse.

**L'économie chinoise poursuit le rééquilibrage de sa croissance** vers le secteur des services et la consommation, et non plus le secteur manufacturier et l'investissement comme par le passé. Cette longue transition s'opère dans un contexte d'endettement élevé et en forte progression des entreprises ce qui fait courir un risque sur la stabilité du système bancaire. Afin d'éviter un ralentissement trop marqué de l'activité, les autorités ont autorisé une dépréciation contrôlée du yuan à partir d'août 2015, en veillant à limiter les sorties de capitaux,



et adopté des politiques économiques plus accommodantes qui ont largement bénéficié au marché de l'immobilier. Cela a permis de stabiliser l'économie chinoise au risque de générer de nouveaux déséquilibres. Les autorités ont ainsi fait machine arrière durant l'automne afin de contenir les risques liés à la forte hausse des prix de l'immobilier. Elles sont

# ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

---

également intervenues pour tenter de limiter les fuites de capitaux et contenir ainsi le mouvement de dépréciation du yuan par rapport au dollar.

**La situation s'est révélée contrastée dans le reste des grands pays émergents.** La Russie a profité du rebond du prix du pétrole sans toutefois parvenir à renouer avec une variation positive du PIB au 3<sup>ème</sup> trimestre, le Brésil est resté plongé dans une profonde récession et l'Inde a connu une croissance résiliente du moins jusqu'en octobre. Le 8 novembre, la décision inattendue des autorités de retirer brutalement de la circulation les billets de 500 et de 1 000 roupies, pour lutter contre la corruption et l'économie parallèle, a constitué un choc fort sur l'activité compte tenu de l'importance des transactions effectuées en liquide.



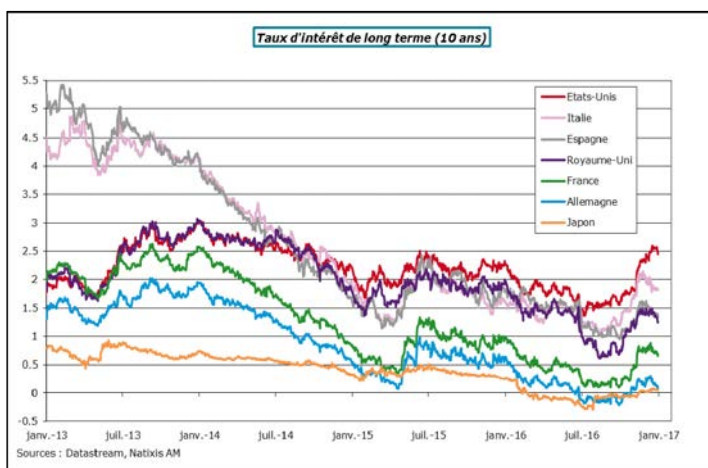
# MARCHÉ DE TAUX

## LES MARCHES FINANCIERS :

### LES MARCHES OBLIGATAIRES D'ÉTAT :

Les taux obligataires souverains ont connus deux phases distinctes sur l'année écoulée.

Sur les neuf premiers mois, ils se sont sensiblement détendus pour atteindre de nouveaux plus bas historiques pour la plus grande partie des pays et s'inscrire en territoire négatif pour un certain nombre d'entre eux. Le maintien de politiques monétaires très accommodantes, ou encore plus accommodantes, et comme devant le rester en a été principalement à l'origine. La détente des taux a par ailleurs été accentuée lors des différentes phases de turbulence enregistrées par les marchés boursiers. Cela a donné lieu à des mouvements de fuite vers la qualité de la part des



investisseurs délaissant les actifs risqués pour se réfugier sur des titres jugés plus sûrs comme les obligations souveraines. Cela a été le cas en janvier et février en raison des craintes liées à l'économie chinoise et aux conséquences sur les perspectives de croissance mondiale. Fin juin-début juillet, c'est le choc lié au « Brexit » qui génère une baisse des taux longs et amène le taux à 10 ans allemand en territoire négatif.

A partir du mois d'octobre, les taux longs souverains ont commencé à se tendre en raison de la remontée du prix du pétrole et des anticipations d'une plus forte inflation. Au Royaume-Uni, les tensions ont été plus importantes suite au discours de Theresa May faisant craindre une ligne dure du gouvernement britannique ayant pour conséquence d'affaiblir davantage la monnaie. Les tensions se sont fortement accentuées à partir du 9 novembre suite à l'élection de Donald Trump. La perspective de baisses massives des impôts et d'une hausse des dépenses d'infrastructures ont laissé présager d'une accélération de la croissance américaine et d'une inflation plus élevée. Les investisseurs ont ainsi revu en hausse leurs perspectives de relèvement de taux de la part de la Fed. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi brusquement tendu pour passer au-dessus des 2% et enregistrer une hausse de 70 points de base entre le 8 novembre et le 16 décembre. La décision de la Fed de relever ses taux, le 14 décembre, n'a pas eu d'impact sur les marchés celle-ci les ayant bien préparés à une normalisation très graduelle de sa politique monétaire.

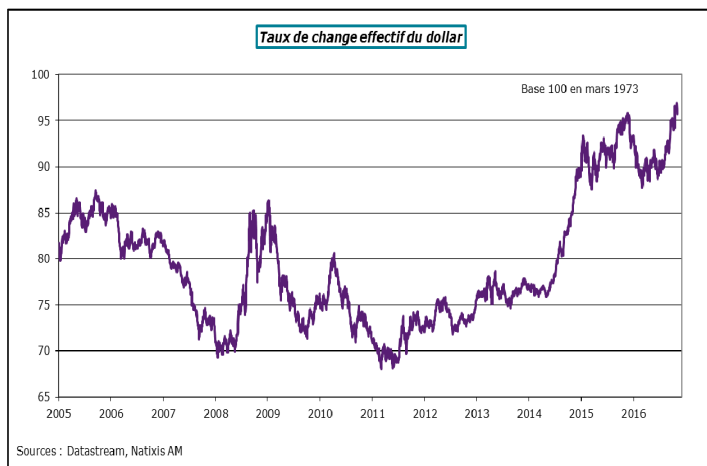
Par effet de contagion, les taux longs européens ont augmenté en zone Euro de manière toutefois plus modérée qu'aux Etats-Unis. La croissance y est plus faible et la BCE a adopté une politique monétaire plus accommodante en décembre tout en répétant qu'elle le resterait encore un bon moment. Les tensions ont toutefois été plus vives en Italie suite aux inquiétudes liées au référendum italien sur la réforme constitutionnelle. Son rejet massif, le 4 décembre, a amené le premier ministre, Matteo Renzi, à démissionner comme il s'y était engagé et généré des craintes quant au programme de recapitalisation des banques. La formation d'un gouvernement technique et le vote par le parlement d'un fonds d'aide de 20 milliards d'euros pour les banques en difficulté ont permis de rassurer un peu les marchés.

Au total, le taux à 10 ans américain a légèrement augmenté sur l'année pour clôturer à 2.45%, contre 2.27% le 31 décembre 2015. Les taux à 10 ans allemands et français se sont détendus, le 10 ans allemand terminant à 0.11%, contre 0.63% un an plus tôt, et le taux à 10 ans français clôturant à 0.69%, contre 0.98% le 31 décembre 2015.

# MARCHÉ DES ACTIONS

## LES MARCHES DES CHANGES :

L'année a été marquée par les fortes fluctuations du dollar, du yen et de la livre sterling. Sur les 4 premiers mois de l'année, le billet vert s'est nettement déprécié en raison de la perspective de moindres relèvements de taux que prévu par la banque centrale américaine compte tenu du maintien d'une croissance toujours modérée et d'une inflation encore inférieure à la cible de 2%. Le taux de change effectif du dollar (somme pondérée des taux de change avec les principaux partenaires commerciaux) a ainsi baissé de 7.1% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 2 mai. Après une phase de stabilisation, le billet vert s'est nettement apprécié sur les 3 derniers mois de l'année.

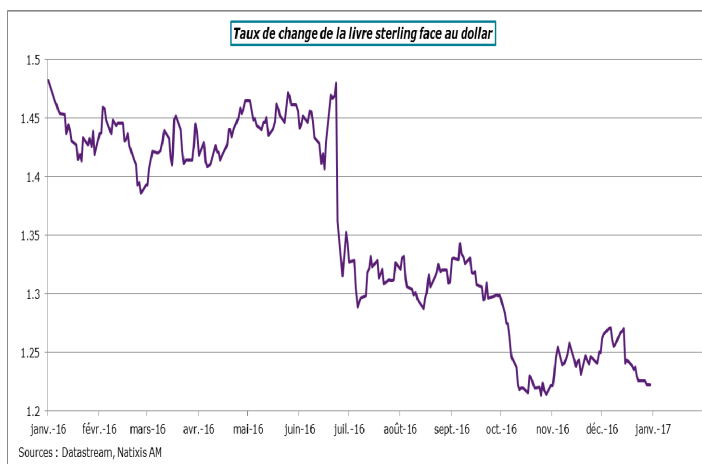


L'anticipation d'une plus forte inflation liée aux prix du pétrole puis au programme qui sera mis en œuvre par Donald Trump a amené les investisseurs à revoir en hausse le rythme de hausse des taux directeurs de la Fed. Le dollar a ainsi progressé de 1.4% sur l'année par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux pour terminer à un niveau élevé.

Sur l'année écoulée, l'euro s'est déprécié de 3.2% par rapport au dollar, reflétant la divergence des politiques monétaires menées par la BCE et la Fed, pour clôturer à 1.05 \$ le 30 décembre 2016.

En dépit de la baisse des taux de la Banque du Japon et de la poursuite de ses achats massifs d'actifs financiers, le yen s'est apprécié de 17% par rapport à ses principaux partenaires commerciaux au premier semestre 2016 avant de fortement se déprécier sur les 2 derniers mois de l'année suite à l'élection de Donald Trump. Au total, le taux de change effectif du yen a augmenté de 5.3% sur l'année, la monnaie ayant fait l'objet d'un mouvement de fuite vers la qualité de la part des investisseurs internationaux, ces derniers étant persuadés que la Banque du Japon n'ira pas beaucoup plus loin.

Au Royaume-Uni, la livre sterling a littéralement plongé après l'annonce des résultats du référendum. Elle a perdu près de 10% en l'espace de 5 jours pour s'établir à son plus bas niveau face au dollar depuis 1985. Début octobre, elle a accentué sa baisse suite au discours de Theresa May plaidant pour un « Brexit dur ». Sur l'année, la livre sterling s'est dépréciée de 16.3% face au billet vert.

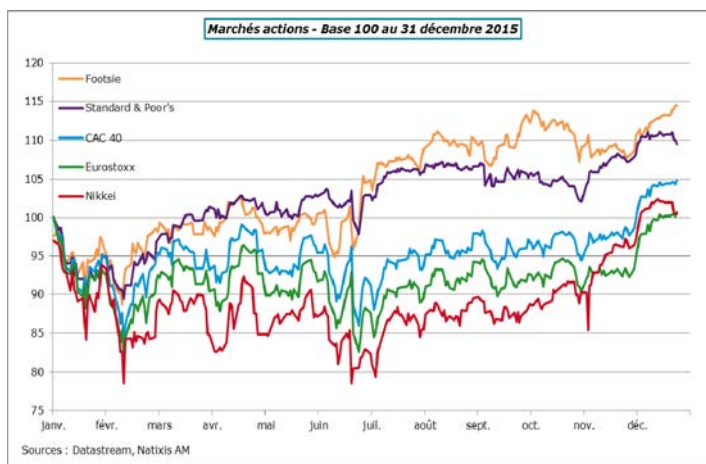


# MARCHÉ DES ACTIONS

## LES MARCHES BOURSIERS :

Les marchés boursiers ont connu une année très contrastée en enregistrant deux phases de turbulence avant de terminer en forte progression.

Ils ont débuté 2016 en s'inscrivant en forte baisse. Les craintes sont venues une nouvelle fois de l'économie chinoise avec la publication d'une enquête menée auprès des industriels indiquant une plus forte contraction du secteur manufacturier. L'indice composite de la bourse de Shanghai a plongé de plus de 15% sur les 15 premiers jours de l'année entraînant dans son sillage les indices des principaux pays développés avec des reculs de près de 10%. Les inquiétudes croissantes sur l'économie mondiale ont généré une nouvelle baisse du prix du pétrole, sous les



30 \$, pesant davantage sur les indices. Les investisseurs ont alors craint que les banques centrales réduisent encore leurs taux directeurs, alors qu'ils sont proches de zéro ou déjà en territoire négatif, ce qui aurait pour conséquence de peser davantage sur la rentabilité des banques.

Du 12 février au 20 avril, les marchés ont rebondi et se sont stabilisés jusqu'au début du mois de juin. Le rebond du prix du pétrole, une politique monétaire plus accommodante de la BCE et de moindres hausses de taux attendues de la part de la Fed ont permis de rassurer les investisseurs.

Les indices ont par la suite été très volatils en raison des craintes liées à la tenue du référendum britannique et de la hausse des intentions de votes en faveur d'une sortie de l'Union Européenne. Après avoir nettement baissé début juin, la remontée des intentions de votes en faveur du maintien des britanniques dans l'UE, au travers des sondages, a permis un bref rebond des marchés avant de chuter de nouveau une fois les résultats connus. Les valeurs bancaires ont été les plus affectées en raison des inquiétudes liées au devenir de la City, la plus grande place financière européenne se situant à Londres. Les déclarations des banquiers centraux se disant prêts à injecter d'importants montants de liquidités si nécessaire ont permis aux indices de rapidement rebondir et de retrouver dès la mi-juillet les niveaux qui prévalaient avant le référendum. Par la suite, les mesures prises par la Banque d'Angleterre en août et les chiffres attestant d'une croissance résiliente ont profité au marché britannique. Les valeurs exportatrices ont par ailleurs bénéficié de la nette baisse de la livre sterling.

A partir du 9 novembre, les marchés actions se sont inscrits en forte progression suite à l'élection de Donald Trump. Alors qu'ils redoutaient sa victoire, les indices ont rapidement effacé la chute enregistrée quelques heures après l'annonce des premiers résultats pour finalement s'inscrire en hausse le 9 novembre. Ils ont été rassurés par le discours plutôt conciliant de Donald Trump et placé au second plan les craintes liées à l'adoption d'une politique plus protectionniste. Ils se sont focalisés sur le programme du futur président portant sur une baisse significative des impôts, une hausse des dépenses d'infrastructures et un assouplissement de la réglementation bancaire. Les indices ont ainsi fortement augmenté sur les deux derniers mois de l'année en prévision d'une croissance plus forte et d'une hausse des

# MARCHÉ DES ACTIONS

---

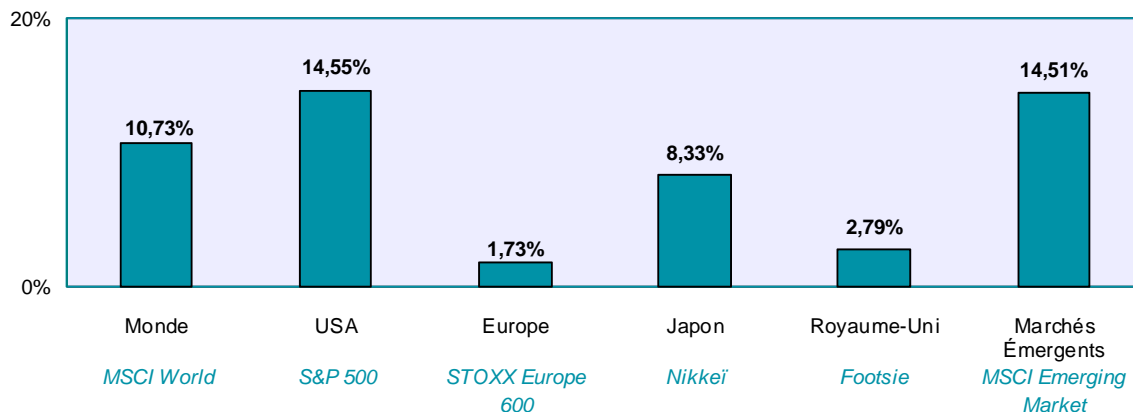
bénéfices. Ils ont également bénéficié d'une politique monétaire plus accommodante de la part de la BCE et de la nette amélioration des enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en décembre.

Au total, l'indice Standard & Poor's a augmenté de 9.5% sur l'année écoulée et de 12.8% exprimé en euros compte tenu de l'appréciation du billet vert sur la période. L'indice Footsie s'est inscrit en forte hausse en dépit du vote en faveur du « Brexit » : +14.4% sur l'année pour terminer sur un record historique. Exprimé en euros, l'indice baisse de 1.2% du fait de la chute de la livre sterling. La période d'incertitude commencera réellement en 2017, une fois l'article 50 notifié. En zone Euro, les performances ont été plus limitées en raison d'une croissance plus modérée. L'indice Eurostoxx 50 a progressé de 0.7% et l'indice CAC 40 de 4.9%. L'indice italien (FTSE MIB) s'est notamment inscrit en baisse de 10.2% affecté par la fragilité du système bancaire et l'atonie de la croissance. Enfin, au Japon, l'indice Nikkei a augmenté de 0.4% sur l'année et de 6.7% exprimé en euros du fait de l'appréciation du yen sur la période.

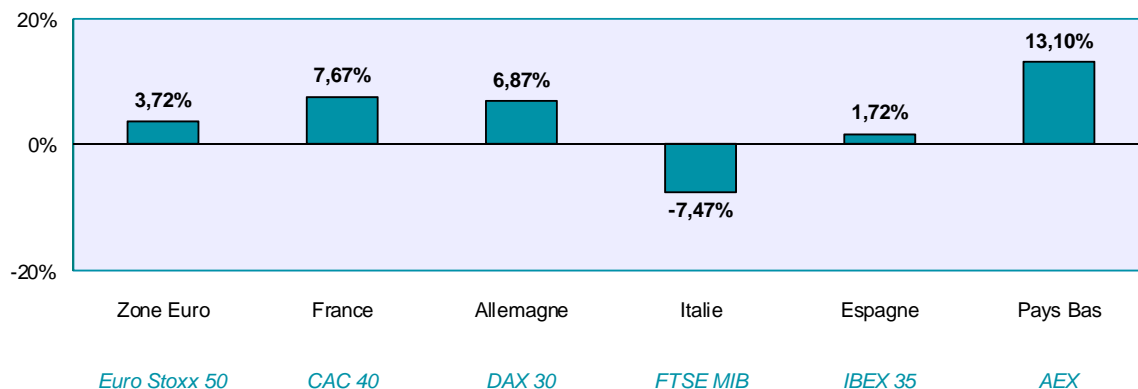
# EVOLUTION DES MARCHÉS

## ■ Actions

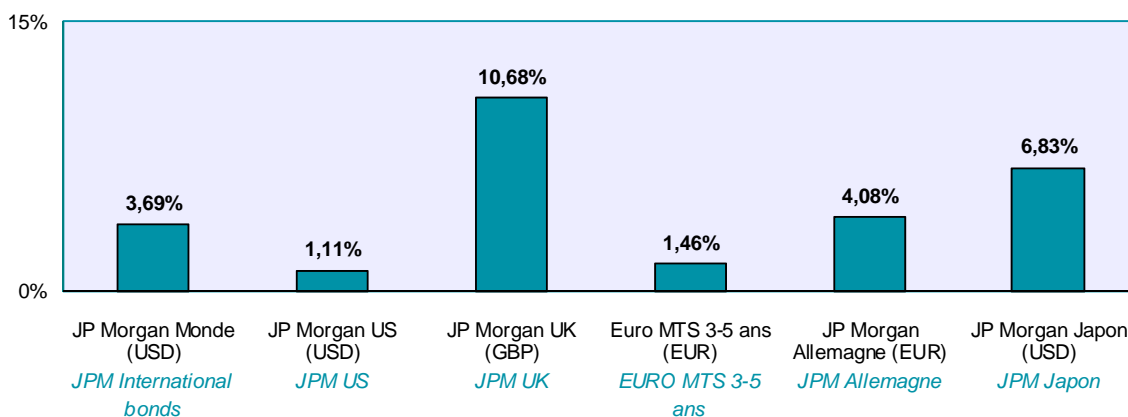
Du 31/12/2015 au 30/12/2016



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



## ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

## ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	30/12/2016 (en %)	31/12/2015 (en %)
Zone Euro	-0,32	-0,13
Royaume-Uni	0,37	0,59
USA	1,00	0,61
Japon	0,06	0,17

# PRÉSENTATION DU FCPE

---

## ■ Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Le DICI de votre FCPE est annexé au présent rapport annuel, n'hésitez pas à le consulter.

Ce document synthétique rappelle l'orientation de gestion du FCPE, son niveau de risque et de rendement ainsi que les frais courants prélevés sur le fonds et l'historique de ses performances.

*Nous souhaitons attirer votre attention sur l'écart possible que vous pourriez constater entre le taux de frais courants présenté dans le DICI et les taux présentés dans ce rapport annuel, ce dernier étant arrêté à fin décembre 2016.*

## ■ Impacts de la Directive « AIFM »

La directive européenne 2011/61/UE relative aux Gestionnaires de « Fonds d'Investissement Alternatifs » (FIA) a vu ses dispositions transposées en droit français courant juillet 2013.

A ce titre, les Fonds d'épargne salariale sont désormais qualifiés de FIA, au sein de la famille des « Organismes de Placement Collectifs » (OPC), le terme « OPCVM » étant réservé aux seuls Fonds conformes à la directive 2009/65/CE (Directive « UCITS IV »).

---

***NB : Pour une information plus complète sur les modalités de fonctionnement de votre FCPE, vous pouvez vous reporter à son Règlement qui est disponible, sur simple demande, auprès de votre entreprise.***

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

## ■ Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM / Engagements de gouvernance et de compliance").

## ■ Politique de vote

Lorsque les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille sont délégués par le conseil de surveillance à la société de gestion, le détail des conditions dans lesquelles celle-ci entend exercer lesdits droits de vote, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables à son siège ou disponibles sur son site internet :

<http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM / Engagements de gouvernance et de compliance").

Lorsque les droits de vote sont exercés directement par le conseil de surveillance ou individuellement par les porteurs de parts, veuillez-vous reporter au règlement de votre FCPE.

## ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM / Engagements de gouvernance et de compliance").

## ■ Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Cet OPC prend en compte simultanément les trois critères « ESG ».

### La gestion responsable et l'intégration ESG par Natixis Asset Management

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Asset Management a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de **gestion responsable** déclinée à **l'ensemble de ses processus d'investissement**.

Cette démarche favorise une meilleure **prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement**, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'**Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI)**, dont Natixis Asset Management est

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

signataire depuis 2008. Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

**\* Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.**

**\* Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et une politique d'exclusion.**

**\* Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales et en initiant un dialogue constructif avec les interlocuteurs.**

**\* Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.**

**Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs**

Natixis Asset Management s'engage à analyser ces enjeux liés aux problématiques de développement durable et leur prise en compte par les émetteurs, afin de servir efficacement ses équipes de gestion et, in fine, ses clients.

Dans cette optique, Natixis Asset Management s'appuie principalement sur la méthodologie de recherche extra-financière élaborée par Mirova, sa filiale dédiée à l'Investissement Responsable (IR). Cette méthodologie d'analyse ESG conçue et déployée par une équipe étoffée de plus de 12 analystes investissement responsable experts et complémentaires. Cette équipe dédiée a pour missions principales d'éclairer les équipes de gestion sur les implications concrètes des enjeux de développement durable, d'évaluer et de noter un large univers d'émetteurs en s'appuyant sur une diversité de sources internes et externes.

**Ainsi, plus de 3700 émetteurs sont notés sur le plan ESG, et ces notations sont mises à disposition au sein des outils de front office et partagées avec l'ensemble des équipes de gestion.**

**Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et une politique d'exclusion.**

Deux approches complémentaires sont déployées à l'ensemble des expertises de gestion de Natixis Asset Management, afin de prendre en compte ces facteurs ESG :

**A. L'identification, pour chaque expertise de gestion, des critères ESG à intégrer ;**

Au-delà de la mise à disposition de notations ESG des émetteurs au sein des outils Front, Natixis Asset Management a développé une approche innovante visant à tenir compte des spécificités des différentes classes d'actifs. Chaque pôle de gestion mène ainsi des travaux ciblés permettant d'identifier les modes d'intégration pertinents.

Ces réflexions ont abouti à des avancées significatives sur de nombreux processus d'investissement de Natixis Asset Management :



# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

## Intégration des critères ESG dans la recherche Crédits et Souverains

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous nos principaux processus d'investissement via la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs. Sur les émetteurs Crédit, l'équipe d'analyse crédit analyse systématiquement les données ESG produites par les analystes Mirova (note qualitative, opinions, etc.) et les intègre dans leur analyse du risque crédit de l'émetteur dès lors que les critères sont considérés comme pertinents et ayant une matérialité financière. Une section ESG est systématiquement incluse dans nos fiches d'analyse crédit que ce soit lors d'une première analyse ou lors d'une mise à jour de la note crédit d'un émetteur. Les données répertoriées dans cette section sont donc les données considérées comme ayant un impact sur la note crédit d'un émetteur : elles peuvent provenir des analyses Mirova ou d'autres sources (recherche maison, recherche sell side, etc.).

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, des critères ESG identifiés sont maintenant systématiquement pris en compte dans l'évaluation du risque pays. L'intégration de ces critères ESG est effectuée sur 100% de notre univers zone euro et Emergents (EMBIG) couvrant la majorité de notre univers d'investissement.

- Le pilier E est analysé via des données de la banque mondiale du type Emissions CO2 per capital, Intensité énergétique et un indice de vulnérabilité (indic ND-gain).
  - Le pilier S est analysé via l'indice de développement humain des nations unies (IDHi).
  - Le pilier G est analysé via les 6 indicateurs de gouvernance de la banque mondiale.
- La gouvernance des supranationaux est systématiquement revue de façon qualitative.

## Intégration des critères ESG dans les processus de gestion Actions

Un processus d'intégration ESG particulier est défini par les équipes de gestion Actions. Ainsi, la plupart des processus d'investissement Actions de Natixis AM (Value, Large Caps, Small & Mid-Caps, Global Emerging, etc.) intègrent certains facteurs ESG pertinents, principalement des critères liés à la Gouvernance à ce stade.

A titre d'exemple, les critères de gouvernance (qualité de la direction, équilibre entre la propriété du capital et les droits de vote, etc.) sont systématiquement évalués et pris en compte dans le cadre des processus d'investissement Small et MidCap.

Les conclusions de l'analyse fondamentale, dont celles axées sur la gouvernance d'entreprise, sont ainsi partagées avec les équipes d'investissement.

## **B. L'exclusion de l'univers d'investissement de Natixis Asset Management de certains émetteurs ne respectant pas des principes de Responsabilité fondamentaux.**

Différentes politiques sectorielles sont définies et déployées sur le périmètre direct d'investissement de Natixis AM :

### • **Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel**

En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Natixis AM exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

- **Politique sectorielle Charbon et Mountain Top Removal**

Dans la lignée de sa maison mère Natixis, Natixis AM et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Natixis AM exclut de ses univers d'investissement les émetteurs fortement investis dans la production, l'exploitation du Charbon ou les entreprises minières appliquant des méthodes d'extraction de charbone « Mountain Top Removal ».

- **Worst Offenders**

Natixis AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Natixis Asset Management se mobilise ainsi pour répondre à sa responsabilité sociale et à son devoir fiduciaire.

Pour en savoir plus, [accédez à l'ensemble des engagements RSE de Natixis AM](#)

<http://www.nam.natixis.com/fr-FR/A-propos-de-Natixis-AM/Engagements/Entreprise-RSE>

## ■ Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Néant.

## ■ Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

→ *Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre fonds (article 15 notamment), disponible auprès de votre entreprise ou de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).*

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » figurant précédemment dans les pages « Présentation du fonds ».

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

## ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

- *Pour plus d'information, consulter le DICI de cet OPC figurant en annexe au présent rapport annuel (rubrique « Profil de risque et de rendement » au verso du DICI) ou son règlement, disponibles sur simple demande auprès de votre entreprise ou de la société de gestion selon modalités ci-dessous « Accès à la documentation de l'OPC ».*

## ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 101,28%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 101,28%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur le fonds.

## ■ Exposition à des titrisations

Néant.

## ■ Accès à la documentation du fonds

La documentation légale du fonds est disponible sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou, sur simple demande écrite, auprès de la société de gestion à son siège (21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13) ou à l'adresse e-mail suivante : [nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:nam-service-clients@am.natixis.com)

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

## ■ Changements substantiels au cours de l'exercice

Le FCPE « AVENIR OBLIG EURO » a fait l'objet des modifications suivantes le 26 Février 2016 :

- Objectif de gestion et indicateur de référence,
- Composition du fonds (possibilité d'investir jusqu'à 20% en obligations internationales, jusqu'à 10% en obligations à haut rendement...),
- Passage de la classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », à celle de « Obligations et autres titres de créance internationaux »,
- Augmentation du profil rendement-risque,
- Baisse des frais de gestion direct (de 0,51% à 0,41%),
- Passage de la dénomination « AVENIR OBLI EURO » à celle de « AVENIR OBLIGATAIRE ».

## ■ Rémunérations

La politique de rémunération de la Société de gestion et les montants versés au cours du dernier exercice sont publiés dans le rapport annuel de la société de gestion dont un extrait est disponible sur demande et consultable sur le site internet [www.nam.natixis.com](http://www.nam.natixis.com)

Tout porteur pourra obtenir l'information sur simple demande auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:nam-service-clients@am.natixis.com)

# GESTION FINANCIÈRE – Analyse globale

---

En Zone euro, la BCE a pris de nouvelles mesures justifiées par le risque grandissant de déflation lié à la chute des prix du pétrole. Elle a annoncé lors de sa réunion du 10 mars 2016 une baisse de son principal taux directeur à 0% et une augmentation de son programme d'achat d'actifs porté à 80 milliards d'euros par mois jusqu'en mars 2017 et le type d'actif a été élargi aux obligations des entreprises non bancaires. A l'occasion de sa dernière réunion de l'année, la BCE a annoncé que le programme sera prolongé avec des aménagements jusqu'en décembre 2017.

Au premier trimestre, bien que les taux d'intérêt partent d'un point très bas nous sommes restés surpondérés dans nos portefeuilles principalement sur les emprunts d'états. L'aversion pour le risque a pris de l'ampleur car la conjoncture mondiale continuait de se dégrader et le prix du pétrole peinait à trouver un point bas. Une position résiduelle de 2% de l'actif net en obligations convertibles, quoique réduite de moitié par rapport à 2015, nous a coûté et a été soldée en février à l'occasion du changement de benchmark.

En raison du très faible niveau des taux d'intérêts atteint début 2016, le rendement attendu du benchmark historique du fonds sur cinq ans n'était plus satisfaisant. (NB : l'Euro MTS 3-5 ans composé d'obligations des emprunts d'états de la Zone euro). Nous avons pris la décision de faire évoluer le benchmark afin d'améliorer les niveaux des anticipations de rendement. Nous avons choisi d'élargir significativement le benchmark afin d'introduire d'autres classes d'actifs obligataires plus performantes.

Nous avons retenu les obligations d'entreprises bien notées, les obligations à haut rendement, les obligations internationales et émergentes. Le changement de benchmark est intervenu sur la valeur liquidative du 26/02/2016.

A partir d'avril, dans un contexte macroéconomique de ralentissement mondial toujours favorable aux taux, les décisions des banques centrales ont offert des opportunités de diversification. La prudence de la FED dans son processus de normalisation de sa politique monétaire a rendu attractif l'investissement sur la dette émergente. Pour sa part la BCE a encore renforcé les instruments actuels de politique monétaire en incluant les obligations d'entreprises dans son programme d'achat mensuel de titres publics.

Nous avons renforcé en conséquence au deuxième trimestre notre allocation sur le marché du crédit et sur les obligations émergentes mais sommes restés neutres sur les obligations à haut rendement.

En juin, la pression baissière sur les rendements au sein de la Zone euro a persisté. Le programme de rachat d'actifs lancé par la BCE a continué de se traduire par un repli des taux d'intérêt. De plus, l'aversion pour le risque liée aux incertitudes du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE a favorisé la classe d'actif obligataire. La victoire du Brexit a renforcé encore plus les anticipations de baisse des taux longs malgré les valorisations très basses des dettes souveraines. Les rendements des emprunts souverains allemands sont passés en territoire négatif jusqu'à la maturité 10 ans !

Dans ces conditions, nous avons commencé à alléger les positions en dette souveraine et préféré largement aux emprunts d'états les classes d'actifs de portage : le crédit Investment Grade euro bien soutenu par les achats des banques centrales (BCE, BOE), les marchés de dette émergente en raison de la lenteur de la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis ainsi que les obligations indexées inflation avec une accélération attendue de l'inflation après la remontée des cours du pétrole.

Si la FED a temporisé en septembre, elle a balisé le terrain pour une hausse des taux d'ici la fin de l'année. En conséquence, nous avons adopté pour le dernier trimestre un positionnement sous-pondéré en duration en Zone euro. Suite à l'élection de Donald Trump en novembre, nous sortons de la dette émergente qui en relatif paraît plus fragile à la

# GESTION FINANCIÈRE – Analyse globale

remontée du dollar et des taux américains. Les investisseurs considèrent que le programme électoral de D.Trump favorise le retour de l'inflation et de la croissance et provoque une vive remontée des taux longs américains. Nous amorçons en conséquence un allègement de la poche en obligations internationales en fin d'année au profit de placements monétaires certes peu rémunérateurs mais protecteurs en phase de remontée de taux d'intérêt.

**Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de votre Fonds est de 2,09% contre 2,68% pour son indice de référence.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	17 485 831,60	26 000 320,75
NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	9 594 171,32	33 405 202,28
NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	13 002 942,27	19 348 106,75
NATIXIS EURO CREDIT IA	22 152 066,96	3 271 091,37
MIROVA EURO SUSTAN. CORP BD IA EUR	22 606 954,00	1 871 800,00
H2O TEMPO I A	10 017 558,56	13 094 656,75
NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I 4DEC	829 776,00	21 592 746,66
NATIXIS AM EURO AGG IA EUR	6 049 536,52	15 577 085,91
NAT GLO EMERGING IA H	14 256 769,75	5 481 550,51
NATIXIS EURO HIGH INCOME	15 209 253,00	4 172 316,00

## ■ Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2016**

**AVENIR OBLIGATAIRE**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
NATIXIS ASSET MANAGEMENT  
21, quai d'Austerlitz  
75013 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AVENIR OBLIGATAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

**2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **AVENIR OBLIGATAIRE**

### **3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine, le 04 avril 2017

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM



# COMPTES ANNUELS

## BILAN ACTIF

Bilan Actif au 30/12/2016

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	30/12/2016	31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>184 572 810,37</b>	<b>188 277 676,74</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>184 553 310,37</b>	<b>188 277 676,74</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	184 553 310,37	188 277 676,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>19 500,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 500,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>67 801,15</b>	<b>139 196,46</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	67 801,15	139 196,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>74 797,25</b>	<b>22 031,12</b>
Liquidités	74 797,25	22 031,12
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>184 715 408,77</b>	<b>188 438 904,32</b>

# COMPTES ANNUELS

## BILAN PASSIF

Bilan Passif au 30/12/2016

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	30/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	178 588 913,60	183 177 315,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	<b>6 678 031,07</b>	<b>6 032 012,42</b>
Résultat de l'exercice (a, b)	-680 197,36	-941 614,62
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>184 586 747,31</b>	<b>188 267 713,69</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>19 500,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations temporaires sur titres	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	<b>19 500,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 500,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>109 161,46</b>	<b>171 190,63</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	109 161,46	171 190,63
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>184 715 408,77</b>	<b>188 438 904,32</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des éventuels acomptes versés au cours de l'exercice

# COMPTES ANNUELS

## HORS-BILAN

Hors-bilan au 30/12/2016

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	30/12/2016	31/12/2015
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>2 004 450,00</b>	<b>0,00</b>
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	2 004 450,00	0,00
Contrats futures	2 004 450,00	0,00
XEUR FGBM BOB 0317	2 004 450,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

# COMPTES ANNUELS

## COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat au 30/12/2016

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	1,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	83 047,82	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>83 047,82</b>	<b>1,41</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 804,53	339,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 804,53</b>	<b>339,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>81 243,29</b>	<b>-337,59</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	779 318,75	953 596,90
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-698 075,46</b>	<b>-953 934,49</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	17 878,10	12 319,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-680 197,36</b>	<b>-941 614,62</b>

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2016, il s'agit du 30 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 décembre 2016**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.*

## RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** :
  - ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions sur le marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois ;

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

- ⇒ en l'absence de transaction significative permettant de dégager un prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de TCN de même catégorie, bénéficiant de meilleures conditions à la date d'évaluation, majoré le cas échéant, d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ; ainsi, les TCN français, les bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) et les bons à taux fixe (BTF) sont valorisés sur la base des cotations de marché du jour d'établissement de la valeur liquidative. Pour les autres titres, le taux de référence sera le taux interbancaire offert à Paris (Euribor) pour les titres d'échéance à moins d'un an, et le taux des BTAN pour les titres à échéance d'un an et plus ;
  - ⇒ lorsque les TCN arrivent à échéance trois mois, leur valeur, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre le dernier prix de référence retenu et le prix de remboursement, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
  - ⇒ les TCN pour lesquels le taux d'intérêt est révisé tous les trois mois sont évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
  - ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.
- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
  - Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
  - Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
  - Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
  - Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
  - Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
  - Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
  - Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
  - Les sommes distribuables sont capitalisées.

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

Pour la part I :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion	Actif net	0,41% (1) (TTC) maximum l'an. Ils comprennent : - Une <b>commission de gestion</b> de 0,40% (1) l'an de l'actif net du Fonds ; - Les <b>honoraires du commissaire aux comptes</b> de 0,01% (TTC) maximum l'an de l'actif net du Fonds, dans la limite des frais réellement facturés*. En tout état de cause, le montant des honoraires du commissaire aux comptes ne pourra excéder 5000 euros (TTC) par exercice.	FCPE
	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,10% (TTC) maximum l'an de l'actif investi en parts et ou actions d'OPCVM/FIA.	FCPE
3	Commissions de mouvement (perçues par la Société de Gestion)	Par transaction	Sur les <b>obligations</b> : 0,04%.	FCPE
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

(1) Du 1<sup>er</sup>/01/2016 au 25/02/2016 :

**Frais de gestion : 0,51%** (TTC) maximum l'an. La **commission de gestion** est de **0,50%** maximum l'an de l'actif net du Fonds.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

**NATIXIS ASSET MANAGEMENT** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Le Fonds reversera à la Société de Gestion 40% TTC du revenu généré par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires d'instruments financiers.

## Pour la Part I2 :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion	Actif net	0,41% (1) (TTC) maximum l'an. Ils comprennent : - une <b>Commission de gestion</b> de 0,40% (1) l'an de l'actif net du Fonds ; - Les <b>honoraires du commissaire aux comptes</b> de 0,01% (TTC) maximum l'an de l'actif net du Fonds, dans la limite des frais réellement facturés.* En tout état de cause, le montant des honoraires du commissaire aux comptes ne pourra excéder 5 000 euros (TTC) par exercice.	Entreprise
	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,10% (TTC) maximum l'an de l'actif investi en parts et ou actions d'OPCVM/FIA.	FCPE
3	Commissions de mouvement (perçues par la Société de Gestion)	Par transaction	Sur les <b>obligations</b> : 0,04%.	FCPE
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

(1) Du 1<sup>er</sup>/01/2016 au 25/02/2016 :

**Frais de gestion** : 0,51% (TTC) maximum l'an. La **commission de gestion** est de 0,50% maximum l'an de l'actif net du Fonds.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement.



# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

---

**NATIXIS ASSET MANAGEMENT** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Le Fonds reversera à la Société de Gestion 40% TTC du revenu généré par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires d'instruments financiers.

*\* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 548,79 € T.T.C.*

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Evolution de l'actif net au 30/12/2016

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	30/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>188 267 713,69</b>	<b>184 993 248,23</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) *	36 989 935,44	30 996 214,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) *	-44 502 865,41	-29 613 483,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 187 215,92	6 270 534,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-378 937,59	-276 866,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 500,00	50 590,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-70 000,00	0,00
Frais de transactions	-11 258,16	-242,56
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 184 981,12	-3 198 296,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 041 536,47	16 226 517,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-16 226 517,59	-19 424 813,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-19 500,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-19 500,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-698 075,46	-953 934,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments **	0,00	-50,00
<b>ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>184 586 747,31</b>	<b>188 267 713,69</b>

\* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

\*\* N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

Souscriptions rachats au 30/12/2016

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIGATAIRE

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>36 989 935,44</b>	<b>30 996 214,48</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	8 744 121,54	5 861 081,17
Intérêts de retard versés par l'entreprise	0,00	0,00
Versements au titre du plan d'épargne	19 292 868,94	15 619 584,56
- versements volontaires des salariés	15 360 265,23	12 294 193,88
- abondements de l'entreprise	3 932 603,71	3 325 390,68
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	8 952 944,96	9 515 548,75
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	82 843,81	69 487,82
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>44 502 865,41</b>	<b>29 613 483,68</b>
Rachats volontaires des salariés	21 769 581,31	18 086 500,03
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	22 733 284,10	11 526 983,65

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

### VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 004 450,00	1,09
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 004 450,00	1,09
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 797,25	0,04
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 004 450,00	1,09
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	74 797,25	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 004 450,00	1,09	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (Hors euro)

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## VENTILATION PAR NATURE DES POSTES CRÉANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2016
Créances	Souscriptions à recevoir	49 859,05
	Dépôts de garantie en espèces	17 942,10
<b>Total des créances</b>		<b>67 801,15</b>
Dettes	Rachats à payer	- 43 185,13
	Frais de gestion	- 65 976,33
<b>Total des dettes</b>		<b>- 109 161,46</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>- 41 360,31</b>

## CAPITAUX PROPRES

### Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	486 899,2387	36 989 935,44
Parts rachetées durant l'exercice	-586 417,6966	-44 502 865,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 414 323,3584	

### Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	142 085,09
Montant des commissions de souscription perçues	142 085,09
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-142 085,09
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-142 085,09
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2016
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	779 318,75
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2016
- Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
- Autres engagements reçus	0,00
- Autres engagements donnés	0,00

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## AUTRES INFORMATIONS

### Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2016
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2016
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

### Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe Natixis

	Code Isin	Libellés	30/12/2016
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			171 659 768,09
	FR0010930438	H2O MULTIBONDS IE	5 212 178,40
	FR0011007459	H2O TEMPO I A	11 742 525,12
	LU0552643685	MIROVA EURO SUSTAN. CORP BD IA EUR	21 228 900,00
	LU0935235399	NAT GLO EMERGING IA H	9 362 707,92
	LU0935220524	NATIXIS EURO CREDIT IA	19 317 830,55
	LU0556616935	NATIXIS EURO HIGH INCOME	11 962 250,00
	LU0935222652	NATIXIS EURO INFLATION IA 4D	1 850 290,00
	FR0010036400	NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	86 318 446,50
	FR0010201699	NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	2 584 435,00
	FR0010885236	NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	2 080 204,60
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>171 659 768,09</b>



# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

**TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-680 197,36	-941 614,62
<b>Total</b>	<b>-680 197,36</b>	<b>-941 614,62</b>

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-680 197,36	-941 614,62
<b>Total</b>	<b>-680 197,36</b>	<b>-941 614,62</b>

**TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 678 031,07	6 032 012,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 678 031,07</b>	<b>6 032 012,42</b>

	30/12/2016	31/12/2015
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 678 031,07	6 032 012,42
<b>Total</b>	<b>6 678 031,07</b>	<b>6 032 012,42</b>

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

**TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
Actif net en EUR	159 334 210,96	168 984 755,15	184 993 248,23	188 267 713,69	184 586 747,31
Nombre de titres	2 323 645,5785	2 408 323,1054	2 495 860,1946	2 513 841,8163	2 414 323,3584
Valeur liquidative unitaire	68,57078	70,16697	74,12003	74,89242	76,45485
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	2,14	2,39	2,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,30	-0,32	-0,36	-0,37	-0,28

# COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

## INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GROUPAMA ETAT MONDE M 3DEC	EUR	41 000	5 542 380,00	3,00
H2O MULTIBONDS IE	EUR	39	5 212 178,40	2,82
H2O TEMPO I A	EUR	194	11 742 525,12	6,36
NAT GLO EMERGING IA H	EUR	54	9 362 707,92	5,07
NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	EUR	27 450	86 318 446,50	46,77
NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	EUR	500	2 584 435,00	1,40
NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	EUR	20	2 080 204,60	1,13
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>122 842 877,54</b>	<b>66,55</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
GLOBAL SOVEREIGN UCITS ETF 1 DIS	EUR	34 300	7 351 162,28	3,98
MIROVA EURO SUSTAN. CORP BD IA EUR	EUR	115 500	21 228 900,00	11,50
NATIXIS EURO CREDIT IA	EUR	1 745	19 317 830,55	10,47
NATIXIS EURO HIGH INCOME	EUR	81 100	11 962 250,00	6,48
NATIXIS EURO INFLATION IA 4D	EUR	43 000	1 850 290,00	1,00
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>61 710 432,83</b>	<b>33,43</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>184 553 310,37</b>	<b>99,98</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>184 553 310,37</b>	<b>99,98</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>				
<b>Engagements à terme ferme</b>				
<b>Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé</b>				
XEUR FGBM BOB 0317	EUR	-15	-19 500,00	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé</b>			<b>-19 500,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-19 500,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Instruments financiers à terme</b>			<b>-19 500,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	19 500	19 500,00	0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>19 500,00</b>	<b>0,01</b>
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>184 553 310,37</b>	<b>99,98</b>
<b>Créances</b>			<b>67 801,15</b>	<b>0,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-109 161,46</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>74 797,25</b>	<b>0,04</b>
<b>Actif net</b>			<b>184 586 747,31</b>	<b>100,00</b>

# ANNEXE (S)

---

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AVENIR OBLIGATAIRE

#### Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000110079

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence composite : 60% Euro MTS 3-5 ans + 20% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate TR Euro + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 10% JPM GBI (Global Bond Index) Global + 5% JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified. Les définitions de ces indices sont disponibles dans le règlement du FCPE. La durée de placement recommandée est d'au minimum 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque.
- Le Fonds est investi à hauteur de :
  - 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances (obligations à taux fixes, variables, indexés (indexés sur l'inflation...), et/ou convertibles pour un maximum de 10%), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA. Le Fonds est investi en obligations internationales jusqu'à 20% maximum de son actif net dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le Fonds est investi entre 20% et 100% en instruments financiers de taux émis par des Souverains et/ou assimilés et entre 0% et 40% en instruments financiers de taux émis par des corporates. En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).
  - La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB-/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 10 % de l'actif net du Fonds.
  - Pour le solde du portefeuille, jusqu'à 30% maximum de l'actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.
- Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30 % de son actif net et est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 7.
- Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées hebdomadairement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète l'exposition du FCPE aux marchés obligataires internationaux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,90%
----------------	-------

Frais de sortie	Néant
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	0,55%
----------------	-------

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

Les frais de gestion sont à la charge de votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 1971.
- **Année de création de la part I2** : 2012.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE ou tout autre teneur de comptes désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque Entreprise ou groupe d'Entreprise de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion de Portefeuille exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AVENIR OBLIGATAIRE Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000051339

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence composite : 60% Euro MTS 3-5 ans + 20% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate TR Euro + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 10% JPM GBI (Global Bond Index) Global + 5% JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified. Les définitions de ces indices sont disponibles dans le règlement du FCPE. La durée de placement recommandée est d'au minimum 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque.
- Le Fonds est investi à hauteur de :
  - 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances (obligations à taux fixes, variables, indexés (indexés sur l'inflation...), et/ou convertibles pour un maximum de 10%), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA. Le Fonds est investi en obligations internationales jusqu'à 20% maximum de son actif net dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le Fonds est investi entre 20% et 100% en instruments financiers de taux émis par des Souverains et/ou assimilés et entre 0% et 40% en instruments financiers de taux émis par des corporates. En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).
  - La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB-/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 10 % de l'actif net du Fonds.
  - Pour le solde du portefeuille, jusqu'à 30% maximum de l'actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.
- Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30 % de son actif net et est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 7.
- Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées hebdomadairement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète l'exposition du FCPE aux marchés obligataires internationaux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 0,90%

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants 0,90%\*

### Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

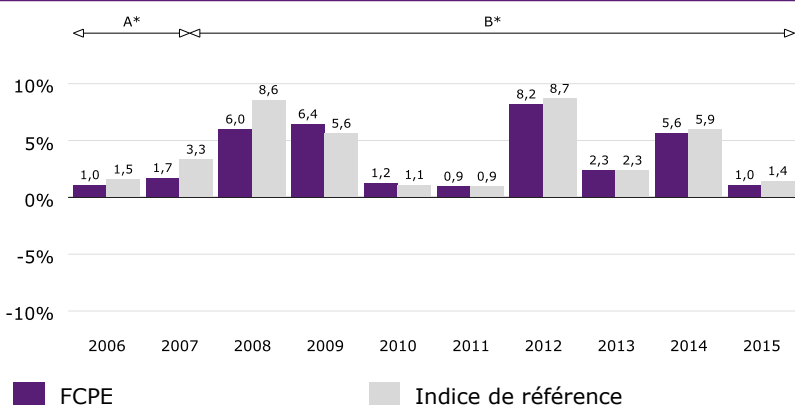
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Les frais courants mentionnés sont une estimation des frais compte tenu de la modification apportée à la structure des frais.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE : 1971.**
- **Année de création de la part I : 1971.**
- **Devise : Euro.**

A\*: Univers d'investissement comprenant structurellement environ 40% de produits monétaires jusqu'au 27/08/2007

B\*: Elargissement de l'univers d'investissement aux seuls marchés de taux des états de la zone Euro à partir du 28/08/2007

Les performances affichées, avant le 26 février 2016, ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité suite aux changements d'indicateur de référence et de politique d'investissement du FCPE intervenus à cette date.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE ou tout autre teneur de comptes désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque Entreprise ou groupe d'Entreprise de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion de Portefeuille exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2016.



# AVENIR OBLIGATAIRE

Investi en produits de taux, ce Fonds a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence.

## FCPE N° 8085

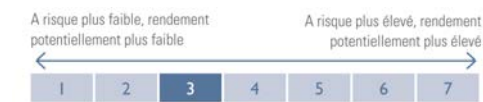
### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) :	184.59
Valeur liquidative en € :	Part I 76.45485

### HORIZON DE PLACEMENT

3 ans au moins

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INFORMATIONS PRATIQUES

N° d'agrément	990000051339
Date d'agrément	28/12/1971
Type de fonds	FCPE
Devise du fonds	EUR
Valorisation	Quotidienne
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances Internationaux
Société de gestion	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	CACEIS BANK FRANCE

### SOUSCRIPTION / RACHAT

Les demandes sont à formuler :  
 - par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnants  
 - par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

### Stratégie Obligataire

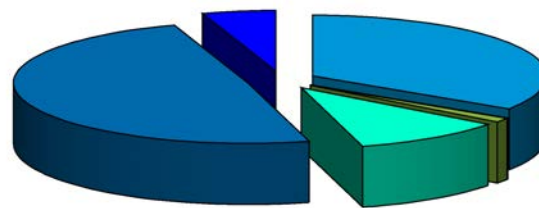
### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 30/11/2016	Depuis le 31/12/2015	1 an 31/12/2015	3 ans 31/12/2013	5 ans 30/12/2011	10 ans 29/12/2006
Performance du FCPE	0.75%	2.09%	2.09%	8.96%	20.60%	41.09%
Performance de l'indice de référence	0.63%	2.68%	2.68%	10.28%	22.60%	47.89%
Écart de performance	0.12%	-0.60%	-0.60%	-1.32%	-2.01%	-6.81%
Performance annualisée	NS	NS	NS	2.90%	3.81%	3.50%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.18%	2.08%	2.12%	2.40%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.62%	1.63%	2.13%	2.76%

Indice de référence : Composite (60% FTSE MTS 3-5 ans + 20% Barclays Capital Euro Aggregate Corporate TR Euro + 10% JPM GBI + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 5% JPM EMBI Global Diversified)

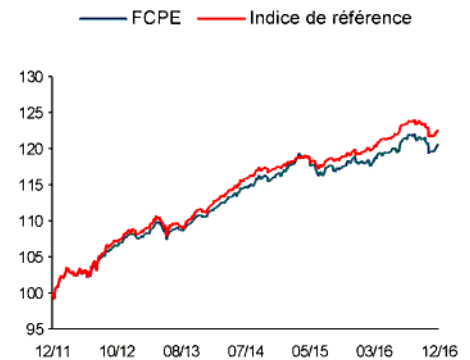
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances citées ont trait aux périodes écoulées.

### COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

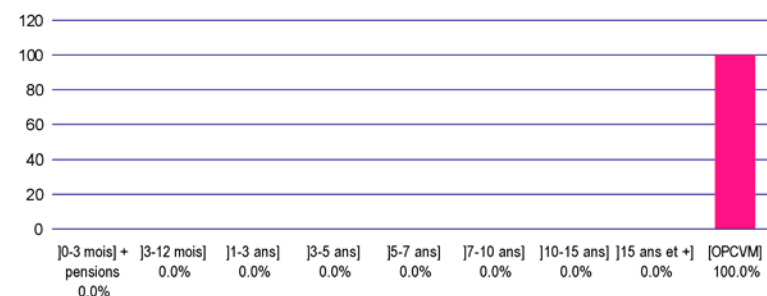


Autres Obl. Euro	34.15%	Divers	0.01%
Monétaire & Liquidités	1.16%	Oblig. Euro Aggr. & Crédit	10.47%
Obligations Euro Etats	49.17%	Obligations Hors Euro	5.07%

### PERFORMANCE (BASE 100)



### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS



### PRINCIPALES LIGNES (HORS OPCVM MONÉTAIRE)

Code ISIN	Nom de la valeur	Poids
FR0010036400	NATIXIS SOUVERAINS EURO 3 5 I	46.76%
LU0552643685	MIROVA EURO SUST CORP BD FD I/A (EUR)	11.50%
LU0935220524	NATIXIS EURO CREDIT IA	10.47%
LU0556616935	NATIXIS EURO HIGH INCOME	6.48%
FR0011007459	H2O TEMPO I A	6.36%
LU0935235399	NAT GLO EMERGING IA H	5.07%
LU0690964092	GLOBAL SOVEREIGN UCITS ETF 1 DIS	3.98%
FR0010589374	GROUPAMA ETAT MONDE M 3D	3.00%
FR0010930438	H2O MULTIBONDS I(C)	2.82%
FR0010201699	NATIXIS SOUVERAINS EURO 5 7	1.40%
Total		97.85%

### COMMENTAIRE DE GESTION

En fin d'année, l'attention des marchés s'est fortement portée sur les banques centrales.

La BCE a annoncé qu'elle prolongerait son programme d'achat d'obligations de la zone euro jusqu'à la fin de l'année 2017 (davantage que prévu) mais en réduisant le montant de 80 à 60 milliards d'euros par mois. Dans ce contexte, les indices obligataires de la zone euro ont repris une partie des gains qu'ils avaient perdus les semaines précédentes.

De son côté, la Réserve Fédérale a confirmé une hausse des taux directeurs de 25bp, attendue depuis le début de l'année, en précisant qu'elle prévoyait un relèvement supplémentaire aux deux déjà envisagés pour 2017. Les rendements obligataires US ont dès lors augmenté de manière homogène. La large défaite de Matteo Renzi au referendum italien en début de mois a laissé les marchés indifférents.

L'indice obligataire FTSE MTS 3-5 ans reprend +0,6% sur le mois pour terminer l'année en progression de +1,4%.



**Natixis Asset Management**

Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros  
Agrée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille  
sous le numéro GP 90009 en date du 22 mai 1990  
Immatriculée au RCS Paris B 329 450 738  
21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13